

Idem.

La juridiction de la cité pour les fins municipales et de police s'étend jusqu'au milieu du fleuve Saint-Laurent en face de la cité.

## SECTION IV

*Des quartiers de la cité*

Quartiers de  
la cité.

7. La cité de Montréal est divisée en dix-sept quartiers respectivement appelés : Est, Centre, Ouest, Sainte-Anne, Saint-Antoine Sud, Saint-Antoine Ouest, Saint-Antoine Est, Saint-Laurent, Saint-Louis, Saint-Jacques Sud, Saint-Jacques Nord, Sainte-Marie Ouest, Sainte-Marie Est, Hochelaga, Saint-Jean-Baptiste, Saint-Gabriel et Saint-Denis ; et chacun des dits quartiers est compris dans les bornes et limites suivantes :

Quartier Est.

(1) Le quartier Est est borné comme suit :

Depuis l'intersection de la rue Craig et de la rue Lacroix s'étendant le long du milieu de la rue Lacroix, depuis la rue Craig et le prolongement de la rue Lacroix jusqu'au fleuve Saint-Laurent ; au sud-est par cette partie du fleuve Saint-Laurent située vis-à-vis de, et s'étendant depuis le prolongement de la rue Lacroix jusqu'à la rue Saint-Gabriel ; au sud-ouest par une ligne s'étendant le long du milieu de la rue Saint-Gabriel, depuis le fleuve Saint-Laurent jusqu'à la rue Craig ; au nord-ouest par une ligne s'étendant le long du milieu de la rue Craig, depuis la rue Saint-Gabriel jusqu'au milieu de la rue Lacroix.

Quartier  
Centre.

(2) Le quartier Centre est borné comme suit :

Au nord-est par une ligne s'étendant le long du milieu de la rue Saint-Gabriel, depuis la rue Craig jusqu'au fleuve Saint-Laurent ; au sud-est par cette partie du fleuve Saint-Laurent située vis-à-vis de, et s'étendant depuis la rue Saint-Gabriel jusqu'à la rue Callières ; au sud-ouest par une ligne s'étendant le long du milieu des rues Callières et Saint-François-Xavier, depuis le fleuve Saint-Laurent jusqu'à la rue Craig ; au nord-ouest par une ligne s'étendant le long du milieu de la rue Craig, depuis la rue Saint-François-Xavier jusqu'à la rue Saint-Gabriel.

Quartier  
Ouest.

(3) Le quartier Ouest est borné comme suit :

Au nord-est par une ligne s'étendant le long du milieu des rues Saint-François-Xavier et Callières, depuis la rue Craig jusqu'au fleuve Saint-Laurent ; au sud-est par cette partie du fleuve Saint-Laurent située vis-à-vis de, et s'étendant depuis la rue Callières jusqu'à la rue McGill ; au sud-ouest par une ligne s'étendant le long du milieu de la rue McGill et de la rue longeant le côté nord-est du